ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 610

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. André Samitier, pour le groupe de l'UMP.

M. André Samitier. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement s'est attaqué énergiquement au problème de la lutte contre l'insécurité routière en en faisant l'un des trois grands chantiers de son quinquennat. Dès son arrivée, il a pris de nombreuses mesures en termes de prévention, de contrôle et de sanctions pour faire face aux dangers de la route et le Parlement examine actuellement le projet de loi relatif à la lutte contre la violence routière. Depuis quatre mois, les chiffres ont révélé une forte baisse du nombre de tués sur la route. Cette tendance semble s'être poursuivie au cours du mois d'avril, le week-end pascal notamment a été le moins meurtrier depuis quarante ans.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer cette tendance et nous détailler les résultats ?

M. Maxime Gremetz. Oui, il peut le faire !

M. André Samitier. Par ailleurs, pouvez-vous nous dire quelle analyse vous tirez de l'étude de ces chiffres ?

M. Maxime Gremetz. Il peut le dire !

M. André Samitier. Révèlent-ils un changement de comportement des conducteurs ?

Pour que ces résultats s'inscrivent dans la durée, il paraît nécessaire de ne pas ralentir les efforts. Avez-vous des perspectives d'action, notamment dans le domaine de la prévention et plus particulièrement envers la jeunesse ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur Samitier, vous avez raison, les résultats du mois d'avril 2003 confirment la tendance qui s'esquissait depuis l'été 2002, puisque, au cours de ce mois, si 405 personnes ont trouvé la mort sur la route, il y a eu quand même 175 vies sauvées par rapport au mois d'août 2002. Le nombre d'accidents a baissé, de même que celui des victimes corporelles, ce qui a permis d'éviter 2 641 hospitalisations. Malgré tout, plus de 10 000 personnes ont encore été blessées sur les routes durant ce même mois. Il n'est donc pas question de relâcher nos efforts.

Le Gouvernement a d'ailleurs commandé une campagne de communication intitulée « On n'a aucune bonne raison d'aller vite ». Ce spot, que vous avez sans doute déjà vu, s'adresse bien sûr aux contrevenants et autres délinquants de la route qui subsistent.

Par ailleurs, pour célébrer ses vingt ans d'existence, la Ligue contre la violence routière organise jeudi et

vendredi prochains l'opération « 24 heures pour sauver 24 vies ». En nous associant à cette action, et notamment à la minute de silence qui sera suivie dans les écoles en souvenir des victimes de la violence routière, je pense que nous ferions, mesdames, messieurs les parlementaires, une bonne action.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)
Enfin, l'application du projet de loi que j'ai défendu avec Dominique Perben devant l'Assemblée nationale et le Sénat devrait nous permettre d'enregistrer d'autres résultats. Ce projet organise davantage de coercition, mais il prévoit aussi la mise en place d'un permis probatoire.
Nous attendons de toutes ces mesures une amélioration de la sécurité routière pour rendre la route plus sûre.
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : M. André Samitier
Circonscription : Yvelines (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 610
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mai 2003
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2003